

CFTC - TISSEO-RÉSEAU-URBAIN



21/03/2007



Le syndicat au service des traminois



21/03/2007

SALAIRES 2007, une proposition DG « **fourre-tout** » Qui pénalise financièrement **tous** les traminois

La CFTC s'est clairement positionnée lors des négociations salariales :

Nous sommes pour l'amélioration des conditions de travail, **MAIS pas au détriment des salaires**, **la CFTC est pour 2 accords séparés :**

- Un accord salarial à hauteur des revendications.
- Un autre accord concernant les conditions de travail et les mesures catégorielles, **qui ne devra pas minorer l'accord des salaires.**

Chérie, **SUD et la DG** m'ont dit que j'aurai **100 € de plus par an**, (PIBC) et pas de coupures le dimanche, mais moins d'augmentation sur les salaires.

Tu diras à **ton patron et à SUD** que moi je paie le crédit maison tous les mois, et les courses 4 fois par mois, que tu ais ou pas d'accident, ou pas de coupures le dimanche.



Moins de coupures le samedi : le coût de cette mesure sera déduit de la valeur du point.

Prime Incitation Bien Conduire : Augmentée de 100 € par an, le coût de cette mesure sera déduit de la valeur du point.

L'accord sur la PIBC est actuellement signé par 2 syndicats **CGT et CFTC**, que **SUD en manque de victoire** essaie de s'attribuer.

Ceux qui vous font croire que ces mesures sont des avancées sont des menteurs, c'est avec vos salaires que vous vous paierez ces « **mini modifications** » des conditions de travail.

Pour la PIBC les conducteurs qui auront la chance de la toucher à 100% se seront payés les 100 € de plus par an, avec leur salaire, les autres auront la double peine.

Que nous reste-t-il sur la valeur du point ? proposition DG du 20 mars :

Valeur du point 7,9525 en 2006
Augmenté de (+ 0,6 %) au 01/04/2007
Porté à 1,2 % (+ 0,6 %) au 01/09/2007
Porté à 1,8 % (+ 0,6 %) au 01/11/2007
Prime de vacances (170 pts en 2006)
Porté au coef 177 en 2007
Porté au coef 184 en 2008
Porté au coef 190 en 2009
Prime pentecôte : 45 € pour tous les agents qui travaillent.

- Ouverture des négociations pour la carrière des administratifs.
- Un intéressement si recettes supplémentaires en 2007.
- Une prime de 200 € si la mise en place de la ligne B se fait dans les délais.

Négociations sur les conditions de travail :

Prime dimanche, + 2,25 € mais elle sera attribuée si 100% de l'équipe est effectuée.

Zéro coupure sur les TM dimanche : le coût de cette mesure sera déduit de la valeur du point.

SUD
N° 217

On est loin des revendications de l'ensemble des syndicats :

- 3% sur la valeur du point, (1% au 1/1/2007)
- 220 Points à la prime vacance,
- Primes samedi et dimanche doublées
- Pentecôte en Repos Férié.

RECLASSÉS CONDUCTEURS AVEC OU EN ATTENTE D'UN NOUVEAU MÉTIER

La CFTC a eu du mal, **MAIS** a réussi à faire admettre à la DG, que « **les reclassés conducteurs en attente d'un nouveau métier** » doivent bénéficier du coefficient correspondant au nombre d'années de conduite. La CFTC a été la seule organisation syndicale à défendre cette catégorie de traminots.

Par contre la Direction fait la sourde oreille pour la catégorie reclassés conducteurs qui ont été dirigés par la Direction vers un nouveau métier.

J'ai **30 ans de conduite**, et je suis au **210**, car je suis tombé malade **avant** le 01/12/2006.

Mon collègue à **25 ans de conduite**, il est au **220**, car lui est tombé malade **après** le 01/12/2006.

Cherchez l'erreur ??? ?



Conducteur médaillé, 30 ans de conduite, reclassé au 210

C'est injuste et discriminatoire, la Direction doit élaborer un avenant à l'accord DRC conducteur afin que ce problème soit résolu, avec effet rétroactif au premier décembre 2006.

Quand ça arrange la Direction, elle sait proposer des avenants aux syndicats signataires.

Les 3 syndicats signataires CFTC-CFDT-FO de l'accord DRC ont envoyé un courrier à la Direction pour traiter ce problème dans les meilleurs délais.

AUTRE MAUVAISE APPLICATION DE L'ACCORD DU DRC 2006 :

4 autres conducteurs embauchés à la Semvat comme conducteurs en 1982, ont accepté de rendre service à la Direction en faisant leur 2 premières années à la vérification. Ces conducteurs doivent être au coefficient 220 et non au 215, pour la CFTC ils sont considérés comme conducteurs depuis la date de leur embauche, ils doivent avoir les mêmes droits que les anciens vérificateurs qui sont entrés dans le DRC 2006, avec l'ensemble de leur carrière en tant que conducteurs.

Info denière : la DG se dit ouverte à un dialogue avec les partenaires sociaux sur ces 2 thèmes.

DRC TECHNIQUE , Le syndicat CGT a 2 possibilités :

Signer l'accord du DRC technique et le faire appliquer, ensuite il y a de nombreux moyens pour faire améliorer un accord, y compris l'action.

Ce qui est sûr c'est que les traminots auront une augmentation de leur salaire avec effet rétroactif au premier décembre 2006, avec pour certains une augmentation mensuelle **de 106 € par mois. Et** pour les jeunes embauchés un rétroactif (+120 €/mois), **du coef 170 au 185 depuis 01/12/2006 soit + 600 € au 30/04/2007.**

Ou ne pas le signer et prendre le risque que cette proposition d'accord devienne caduc.

La voix de la sagesse serait que la CGT suivie par les autres syndicats le signe, afin que tous ensemble nous le fassions améliorer, dans les prochains mois par des avenants. **Car ce qui est pris n'est plus à prendre.**

La Direction n'a jamais été le père-Noël, quand elle nous propose un accord (DRC 1982-1992-2000) ce n'est jamais la perfection au départ, c'est du « gagnant-gagnant » c'est à nous en tant que syndicats signataires et responsables de faire évoluer tous les points négatifs qui apparaissent avec l'application, ou ceux que la Direction nous a imposé lors de la signature.

La CFTC propose à la CGT **d'organiser** une réunion des responsables syndicaux pour décider d'une stratégie commune pour le DRC technique, **dans l'intérêt des OP.**